

## Le contrat de projet espace



Ce recto-verso résume l'ensemble des engagements pris par le Club et Planète Sciences. Les Clubs inscrivent leur projet à la session Espace en connaissance de cause. Les deux parties sont tenues de respecter les règles du jeu qui suivent :

- dès l'instant où le Club reçoit un accusé réception de sa Déclaration de Projet,
- et jusqu'à la remise du rapport de fin de projet (ou compte-rendu d'expérience) par le Club à Planète Sciences.

Remarque : si le projet n'aboutit pas, un rapport est néanmoins demandé (pour analyser l'échec et demander, ou pas, la reconduction du projet).

## LES ENGAGEMENTS DE PLANETE SCIENCES ET DU CNES

- Planète Sciences assure la coordination nationale et le soutien technique des projets ainsi que l'interface entre les Clubs et le CNES.
- Planète Sciences met à disposition des documentations techniques nécessaire à la réalisation de projet spatiaux (CdC, logiciel Trajec...).
- Planète Sciences assure la mise en oeuvre des propulseurs de minifusées (Wapiti et Cariacou) et le respect de la chronologie des clubs validée lors de la qualification.
- Lors de la campagne de lancements nationale, Planète Sciences et le CNES mettent à disposition des pyrotechniciens qualifiés, chargés de la mise en oeuvre des propulseurs.
- Le CNES fournit un propulseur de fabrication professionnelle (Wapiti, Cariacou, Barasinga et Orignal) pour les fusées et une chaîne de vol (enveloppe, parachute, réflecteur-radar et hélium) pour les ballons expérimentaux.
- Le choix du propulseur offert au club est uniquement fonction des expériences embarquées. Le club désirant un propulseur précis doit justifier sa demande. En aucun cas le club ne pourra imposer un propulseur pour d'autres raisons. La définition du propulseur désiré doit être communiquée avant le 31 décembre.
- Pour tous les projets "hors-normes", le CNES garde pouvoir de poser son veto sur le lancement.
- Planète Sciences s'engage à proposer tout au long de l'année des rencontres nationales permettant des échanges entre clubs et experts bénévoles. Planète Sciences propose alors de défrayer les transports jusqu'à deux représentants par projets sur la base d'un tarif 2nde classe SNCF.
- En fonction de sa capacité, Planète Sciences peut également affecter un suiveur nominatif par club qui serait l'interlocuteur privilégié du club et qui pourrait s'y rendre 1 à 3 fois durant l'année.
- Planète Sciences met en place un forum internet d'échanges permettant aux différents clubs de dialoguer et de mutualiser leurs expériences. Un pôle d'experts est garant de la validité du contenu des messages postés et peut aussi apporter des réponses aux questions posées.

## LES ENGAGEMENTS DU CLUB

- Le club s'engage à respecter le cahier des charges correspondant à son projet. Ces cahiers des charges sont disponibles à Planète Sciences ou dans le CD espace sur simple demande. Attention, ces documents évoluant régulièrement, le club doit s'assurer de disposer de la bonne version.
- Le club s'engage à fournir régulièrement durant l'année les documents demandés par Planète Sciences. Ces documents sont récapitulés sur le site web espace : http://www.planete-sciences.org/espace/Dossiers-a-envoyer
- Le club s'engage à participer (au moins un représentant) aux rencontres nationales proposées par Planète Sciences. En cas d'impossibilité, le club devra prévenir de son absence et confirmer le maintient du projet sous peine de voir son projet considéré comme démissionnaire.
- Pour les projets expérimentaux (fusées expérimentales ou ballons expérimentaux), le club s'engage à fournir, lors de la 2<sup>ème</sup> RCE, un dossier technique complet du projet.
- Le club s'engage à se déplacer auprès d'un des lieux d'accueil proposés par Planète Sciences pour préqualifier le projet quelques semaines avant le vol (au plus tard 2 mois avant le 1<sub>er</sub> jour de lancement). Pour les projets expérimentaux, cette revue d'avancement est obligatoire. Un état d'avancement très précis du projet sera effectué afin de juger si ce dernier est assez avancé pour prétendre être lancé lors de la campagne de lancements. Dans le cas d'un club étranger, les frais de déplacement du suiveur sont à la charge du club.
- Le club doit être à jour de sa cotisation Planète Sciences (dès l'engagement des projets).
- Les fusées expérimentales sont lancées lors de la campagne nationale qui se déroule chaque été.
- Le club doit exprimer sa demande en propulseur et émetteur avant le 31 décembre.

## **TELEMESURE**

- Le CNES met à disposition un émetteur : le Kiwi Millénium (137-139 MHz) dont les caractéristiques sont disponibles sur le site internet de Planète Sciences. Par défaut, seul cet émetteur est autorisé dans les fusées et ballons proposés par le CNES.
- Planète Sciences (et le CNES) assure(nt) la réception, le décodage analogique (IRIG) (voir note technique) et numérique (KIWI - SNR - FSK 1200/4800/96000 Bds) et le stockage des données transmises par cet émetteur.
- Si le club souhaite embarquer un émetteur utilisant une autre fréquence que celle de l'émetteur Kiwi Millénium, il doit effectuer les démarches administratives nécessaires et fournir à Planète Sciences (au plus tard 3 mois avant le lancement) la justification de la légalité de l'utilisation de sa fréquence dans les conditions du vol (date, lieu, vitesse, altitude). Le club devra également assurer la réception de son émission et prouver avant le vol que tout fonctionne.
- Un émetteur par projet pourra être prêté (non donné) quelques mois avant la campagne de lancements afin d'effectuer des tests. L'émetteur qui volera ne sera délivré qu'en échange de ce premier. Attention, ce n'est pas forcément l'émetteur prêté quelques mois plus tôt qui sera embarqué.
- Au plus tard un mois après la récupération du projet, le club devra restituer l'émetteur à Planète Sciences.

Le respect de ces règles est une protection commune, et non une sanction. Les deux parties (Clubs-Planète Sciences) s'engagent en connaissance de cause.

Cette version n'est pas modifiable pour la session 2011-2012. Cependant, toutes les remarques sur la forme et surtout le fond de ce document sont les bienvenues. Après débat, elles seront prises en compte pour la prochaine session.

De la signature de ce contrat, dépend la prise en compte de votre projet et de l'attribution de votre vecteur.

A sure